

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Je m'inscris à : « **Permaculture : j'optimise mon système !** » des 28 et 29 janvier 2019 à Lons

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Tel : .....

E-mail : .....

Production : .....

Statut :

**Contributeur VIVEA** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidaire de - de 65 ans à jour des cotisations MSA/VIVEA ou engagé dans un parcours à l'installation).

**Salarié, l'employeur** : .....

**Autre, précisez** : .....

**Un chèque de 80 € (contributeur VIVEA) à l'ordre de l'ADFPA est requis pour valider votre inscription.** En cas de non participation à une ou plusieurs journées, l'ADFPA vous facturera 150€/jour d'absence (cf Conditions générales de services)

J'approuve les conditions générales de services de l'ADFPA (ci-contre).

Fait à ....., le .....

Signature :

**A renvoyer avant le 10 décembre 2018**

à l' **A.D.F.P.A.**

455 rue du Colonel de Casteljau - B.P. 40417  
39016 LONS-LE-SAUNIER Cedex

Tél. 03.84.35.14.30 - Mail : adfpa39@jura.chambagri.fr

**Un courrier de confirmation sera adressé aux participants 5 jours avant le début de la formation.**

**Centre de formation :**  
ADFPA - Maison des Agriculteurs - 455 rue du Colonel de Casteljau - B.P. 40417  
39016 LONS-LE-SAUNIER Cedex  
Tél : 03.84.35.14.30 - Fax : 03.84.35.14.29  
Mail : adfpa39@jura.chambagri.fr  
Site internet : www.adfpa39.fr  
N° déclaration d'activité : 43390011239

## Conditions générales de services de l'ADFPA

**Public** - Les formations sont ouvertes à l'ensemble des actifs agricoles :  
- Cotisants à VIVEA (actifs non salariés relevant du Régime Agricole et à jour de leurs contributions VIVEA collectées par la MSA) : chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidaire de moins de 65 ans ou personne engagée dans un parcours d'installation.  
- Non cotisants à VIVEA : conjoint non collaborateur, cotisant solidaire de plus de 65 ans, salarié agricole (d'exploitation, d'un Service de Remplacement, de DESFI ou d'une entreprise para-agricole), personne en congé parental, étudiant, stagiaire, autres. Ces personnes doivent s'adresser au responsable de la formation pour connaître le coût pour leur participation et la possibilité de prise en charge par leur fonds de formation.

**Tarif et Inscription** - Le coût indiqué pour chaque formation est le coût pour un cotisant à VIVEA n'ayant pas atteint le plafond de prise en charge annuel de 2000€ (si le stagiaire a atteint le plafond annuel de prise en charge VIVEA de 2000€, l'ADFPA lui demandera une contribution complémentaire défini au démarrage de la formation) . Il est net de TVA et ne comprend pas le prix du repas. **Aucune inscription ne sera prise en compte si le bulletin d'inscription complété n'est pas accompagné du règlement des frais de formation** pour les cotisants à VIVEA (chèque à l'ordre de l'ADFPA). Après encaissement, une facture acquittée est adressée à chaque participant par l'ADFPA. Les formations cofinancées par le FEADER sont en général gratuites ; par contre l'ADFPA demande un chèque de caution qui est rendu au participant s'il participe à la totalité de la formation. Pour les salariés et autres publics, c'est le renvoi signé de la convention de formation qui vaut comme confirmation d'inscription. Dans tous les cas, pensez à vous inscrire au moins 20 jours avant la date de début de la formation. Un courrier de confirmation est adressé aux participants 5 jours avant le début de la formation.

**Annulation du fait de l'ADFPA** - L'ADFPA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais et les frais d'inscription retournés.

**Annulation du fait du participant** - Le participant peut se rétracter jusqu'à 16 jours avant le début de la formation.

**Absence du fait du participant** - En cas d'abandon en cours de formation ou de présence partielle de moins de 7 heures, la **totalité des frais de formation engagée sera facturée.**

- En cas de présence partielle de plus de 7 heures, les frais de formation engagée (et non payé par VIVEA) seront facturés au prorata temporis de l'absence. Ces dispositions ne s'appliquent pas en cas de force majeure (facturation des prestations effectivement dispensées au prorata temporis) et accord express de l'ADFPA 16 jours avant le démarrage de la formation. Dans le cas d'une formation cofinancée par du FEADER, le chèque de caution sera encaissé en cas de présence partielle à la formation.

**Horaires et déroulement des formations** - La majorité des formations débutent à 9h15 et se terminent à 17h. Ils sont précisés dans le programme adressé aux participants avec le bulletin d'inscription. Des modifications sont susceptibles d'intervenir concernant les dates, lieux, horaires et intervenants ; chaque participant en est informé par le responsable de la formation. Les formations sont ouvertes sans aucun niveau prérequis sauf si celui-ci est mentionné dans la présentation de la formation. Un support pédagogique est systématiquement remis au participant au cours ou à l'issue de la formation.

**Attestation de formation** - A l'issue de la formation, et après encaissement du paiement, une attestation de présence est adressée à chaque participant ; elle doit être conservée précieusement.

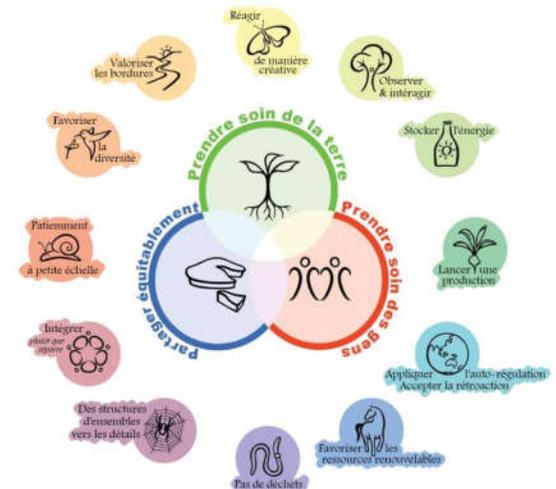


# ADFPA



# Permaculture : j'optimise mon système !

Comprendre et intégrer les principes de la permaculture à son activité agricole



**Les 28 et 29 janvier 2019  
à Lons-le-Saunier**

# Permaculture : j'optimise mon système !

## Objectifs

- Comprendre la permaculture en tant que mode d'organisation.
- Améliorer la durabilité (autonomie et résilience\*) de son activité agricole en travaillant notamment sur l'optimisation des relations des éléments du système et la gestion des ressources (sols, eau, énergies, biodiversité).

## Programme

### Apports théoriques

- Qu'est-ce que la permaculture ?  
Ses origines, les principes éthiques, le design
- Outils et principes de design :  
→ Interactions et mise en relation  
Réseaux et secteurs  
→ Economie d'intrants - Résilience\*
- Santé des cultures - Fertilité
- Eau - Agroforesterie - Energie

### Travaux pratiques

Après chaque apport théorique : travail en sous-groupes pour intégrer les principes de la permaculture aux systèmes agricoles de plusieurs participants. L'objectif sera d'aboutir à une proposition d'évolutions améliorant la productivité et la résilience\* de ces fermes, en tenant compte des aspirations personnelles des porteurs de projets.

\* Résilience : capacité d'un système à absorber une perturbation et maintenir son bon fonctionnement.

### Public

Agriculteurs/trices toutes productions (éleveurs, céréaliers, viticulteurs, maraîchers...)

**Pré requis :** Aucun

### Méthode

Alternance d'apports théoriques et de travaux pratiques accompagnés en sous-groupes sur les cas des participants. Echanges d'expériences.

### Intervenant

- Sacha Guégan (ingénieur et formateur certifié en Permaculture, Nature Permaculture)

### Animatrice

- Marianne Sprenger (Chambre d'Agriculture du Jura, conseillère en agriculture biologique)

### Durée, dates et lieu

2 jours – 28 et 29 janvier 2019 à Lons-le-Saunier

**Horaires :** 8h30-12h45/13h45-17h30

### Tarif

- Ressortissants VIVEA : 80 €.
- Autres publics : nous consulter.  
(repas à la charge des participants)

En cas de non participation à 1 ou plusieurs journées, l'ADFPA vous facturera 150€/jour d'absence (cf Conditions générales de services).

### Validation

A l'issue de la formation, une attestation de formation vous sera remise. Elle doit être conservée précieusement.

### Responsable de stage

Thomas Sprenger - Tél : 03.84.35.14.30

(cf coordonnées complètes au verso)

Pour les chefs d'entreprise au réel, cette formation vous donne droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt de 158€08

Vous souhaitez améliorer le fonctionnement de votre ferme, économiser du temps/de l'énergie, diminuer son impact sur l'environnement, assurer son avenir dans un contexte toujours plus complexe... ?

La permaculture offre des principes de réflexion et d'organisation au travers desquels tout cela devient possible... en y regardant ensemble ! C'est ce que propose cette formation alternant théorie et études de cas des fermes de participants.

Suite à ces 2 jours de formation-action, il sera proposé de continuer la dynamique de diagnostic et d'optimisation de système en groupe sur les fermes de chacun. Ce travail sera porté par la Chambre d'Agriculture du Jura.

## Quelles sont vos attentes ?

Faites-nous part de vos attentes sur le sujet. Nous les communiquerons à l'intervenant.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**MERCI !**

